



DÉCISION N° 2025/33

PORTANT DELEGATION PONCTUELLE DE SIGNATURE DE LA DIRECTRICE GENERALE

A MONSIEUR DOMINIQUE BUISSON

La directrice générale de l'établissement public foncier d'Occitanie,

Vu les articles L.321-11 et R.321-9 du code de l'urbanisme ;

Vu le décret modifié n° 2008-670 du 2 juillet 2008 portant création de l'établissement public foncier d'Occitanie ;

Vu l'arrêté ministériel du 10 mars 2022, publié au JORF du 13 mars 2022, portant renouvellement du mandat de la directrice générale de l'EPF d'Occitanie ;

Vu la décision n°2018/02 du 23 janvier 2018 de la directrice générale de l'EPF d'Occitanie portant nomination de M. Dominique BUISSON en qualité de directeur foncier Ouest ;

DÉCIDE

Article 1 : Délégation de signature est donnée à Monsieur Dominique Buisson, directeur foncier Ouest, à l'effet de signer l'acte authentique de vente établi en l'étude de Maître Fraissinet, notaire à Vielmur sur Agout, au titre duquel l'EPF d'Occitanie procède à l'acquisition de la parcelle cadastrée section C n°265 sise sur la commune de Sémalens, pour un montant de TROIS CENT DIX MILLE EUROS (310 000,00 EUR) ;

Article 2 : La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de l'Etablissement public foncier d'Occitanie et notifiée à l'intéressé.

Montpellier, le **24 MARS 2025**

**La Directrice Générale
de l'EPF d'Occitanie**

Sophie LAFENÊTRE